



Comparaison des « bons massacres » et des « mauvais massacres »

Par [Edward S. Herman](#)

Mondialisation.ca, 21 avril 2006

MichelCollon.info 21 avril 2006

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#),
[Désinformation médiatique](#), [Guerre USA](#)
[OTAN](#)

Traduit de l'anglais par Dominique Arias

(Les notes entre [...] sont du traducteur et n'engagent que lui)

INTRODUCTION DU TRADUCTEUR :

Le mois dernier, un lecteur nous écrivait son étonnement de trouver sur ZNet un article de Roger Lippman contredisant presque point pour point l'article d'Edward Herman au sujet du massacre de Srebrenica. Très occupé, Herman nous fit parvenir un peu plus tard les liens vers un ensemble de textes au nombre desquels celui de Lippman, sa réponse à celui-ci, l'article de Weinberg, la réponse à cet article, à nouveau celle de Weinberg, puis la conclusion d'Herman et quelques autres du même ordre.

J'aurais bien aimé pouvoir trouver le temps de traduire toutes ces polémiques mais cette denrée rare me faisait défaut. En outre, quelque intéressantes que soient les répliques d'Herman, j'avoue que traduire les attaques de Lippman et Weinberg m'aurait paru une corvée assez stérile. Non qu'elles soient à ce point mauvaises, mais qu'elles se concentrent aussi loin que possible de ce qui est au cœur de chacun des articles d'Edward Herman. Non la défense de tel camp contre tel autre, des Serbes, Cambodgiens, Timorais ou Nicaraguayens contre leurs adversaires ou contre l'Amérique, mais la dénonciation de la partialité en matière d'information, d'une partialité délibérée et purement intéressée dans la représentation des faits, et de ce qu'elle a de délétère.

Parce que surdimensionner ou surmédiatiser un événement au détriment du contexte réel, n'est le plus souvent que le meilleur moyen d'en occulter un autre, une série d'autres, une montagne d'autres, de les faire basculer aux oubliettes, de faire en sorte qu'ils ne puissent servir à équilibrer un jugement, un point de vue, un parti pris.

Ce problème nous concerne tous, individuellement et collectivement, en tant que citoyens ayant des choix à faire, comme en tant qu'hommes et femmes, ayant quelques leçons plus ou moins bien apprises ou comprises à transmettre. Parce que de quelque point de vue qu'on se place (politique, juridique, didactique ou humain), on ne peut prétendre ni espérer porter un jugement ou un choix juste sur la base d'une information fautive, biaisée ou incomplète.

Parmi ces textes il en est un qui me semblait résumer assez bien cette position que je crois assez centrale de l'œuvre critique d'Herman (pour ce que j'en connais), et qui me semblait

d'autant plus pertinent qu'il est précisément déjà daté. Il n'est pourtant paru qu'en avril 2004 (quoique manifestement rédigé plus tôt), mais il s'est passé tant de choses depuis, au Proche Orient principalement, que le terme « d'Alliance du Nord » semble avoir perdu toute consistance ; un simple mot tout droit sorti du Désert des Tartares. Ça paraît si loin...

Il n'y a toujours pas de paix en Afghanistan, et dans le silence du désert, au milieu de nulle part, dorment toujours ceux qu'on y a laissés.

7 avril 2004

Dasht-E Leili. VF

Par

Traduit de l'anglais par Dominique Arias

(Les notes entre [...] sont du traducteur et n'engagent que lui)

Les « Trois de Tipton », récemment libérés de Guantanamo et dont les médias britanniques ont récemment publié les récits, ont déclaré avoir, à l'origine, été arrêtés par les Taliban, puis transférés dans les prisons de l'Alliance du Nord.

Fin novembre 2001, ils furent poussés dans deux containers avec d'autres détenus et embarqués par camion depuis la prison surpeuplée de Sheberghan, vers le désert de Dasht-e Leili, où tout le chargement fut déversé en vrac. A l'arrivée, la plupart des prisonniers étaient morts étouffés, nos trois rescapés n'ayant dû leur survie qu'à des impacts de balles dans la tôle, qui laissaient filtrer l'air.

Dans chaque container on entassait ainsi quelques deux cent prisonniers, voire plus, et selon le témoignage d'un militaire afghan, pas moins de 25 containers furent ainsi envoyés au milieu du désert, soit quelques 4 500 prisonniers au total, dont la plupart allaient mourir en route. Les survivants restants étaient généralement abattus au déchargement.

En 2002, le cinéaste irlandais Jamie Doran décrivait le « Massacre de Mazar » dans un documentaire, basé sur de nombreux témoignages de témoins, de survivants, de participants, de hauts responsables, de personnels humanitaires et de médecins légistes, et sur la visite des sites où avaient été découvertes les fosses. Selon lui, entre 3 000 et 5 000 détenus auraient fait les frais de cette sinistre opération.

Il produisit notamment des preuves irréfutables que l'armée américaine, les Forces Spéciales et le personnel de la CIA étaient présents sur le terrain, et avaient physiquement pris part aux exactions, sans s'opposer le moins du monde au bon déroulement de l'opération. A certains moments, il semblait au contraire qu'ils la supervisaient. Selon l'un des témoins, à Dasht-e Leili, le personnel américain exigeait qu'on en finisse au plus vite afin que les corps ne puissent être repérés par satellites.

Fin 2001, début 2002, les experts du PHR (Physicians for Human Rights : Médecins des Droits de l'Homme) qui se rendirent sur les sites, trouvèrent une gigantesque fosse, abondamment remplie de cadavres. Ceux qui avaient été prélevés portaient des stigmates de mort par suffocation.

Les représentants du PHR et d'Amnesty International exigèrent que le site soit mis sous protection internationale afin qu'une étude plus approfondie et une enquête puissent être menées sur ce qui apparaissait clairement comme un désastre humanitaire et un crime de

guerre de premier ordre. Mais nous verrons qu'il n'en fut rien.

En janvier 1999, suite à la découverte de 45 corps à Raçak au Kosovo, Louise Arbour, procureur du Tribunal pour la Yougoslavie avait crié au crime de guerre, se précipitant sur place, à grand renfort de publicité, non sans quelque lien avec le début des bombardements de la Yougoslavie par l'OTAN, prévus pour mars 1999.

En juillet 1995 [et c'est toujours le cas depuis], il fut allégué que 7 000 à 8 000 personnes avaient été massacrées à Srebrenica. Jamais un tel nombre de corps ne put être exhumé des diverses fosses alentours où nombre de cadavres semblaient bien moins avoir été exécutés que tués au cours des combats acharnés [qui avaient précédé la chute de la ville] et où des centaines de soldats serbes avaient aussi trouvé la mort.

Nulle part en Bosnie ne fut jamais découvert de site comparable à celui de Dasht-e Leili – une fosse d'un hectare remplie à bloc. Il est d'ailleurs plus que probable que le nombre d'exécutions sommaires à Srebrenica même fut largement inférieur à celles, particulièrement inhumaines de Dasht-e Leili (la plupart par asphyxie délibérée). Srebrenica n'en devint pas moins une référence en la matière, au point de devenir le point d'orgue moral et médiatique de tout le procès de La Haye contre Milosevic et les autres dirigeants serbes [pour crimes de guerre et génocide]. Le massacre de Srebrenica allait en outre devenir le passe-droit de la position de plus en plus interventionniste de l'Occident bienveillant. Quant à Dasht-e Leili, ce nom n'évoquerait bientôt plus rien à personne.

La différence dans le traitement médiatique de ces différents événements est sans équivoque. Celui de Raçak servait de blanc-seing pour l'objectif des USA et de l'OTAN de briser la Yougoslavie et, comme Madeleine Albright l'annonça joyeusement à Sandy Berger dès qu'elle eut vent de l'incident : "Le printemps est en avance cette année."

Dans le massacre de Srebrenica les Occidentaux trouvèrent l'occasion de s'imposer davantage et le moyen de mettre la Yougoslavie au pas. La procureur du Tribunal pour la Yougoslavie, les médias et les intellectuels la « gauche belliciste » [systématiquement favorables aux violations du Droit International par les puissances occidentales (Israël inclus)] s'engouffrèrent massivement dans la brèche, poussant les hauts cris à grand renfort de publicité et justifiant de facto toute action judiciaire et militaire à venir.

Inversement, le massacre de Dasht-e Leili avait été perpétré par les séides des Etats-Unis, avec la complicité active de fonctionnaires américains présents sur les lieux mêmes de l'opération, n'ayant rien fait pour s'y opposer et semblant plutôt la superviser au contraire.

En tant que belligérant de premier ordre dans le conflit d'Afghanistan, assurant le soutien diplomatique, militaire, logistique et financier de l'Alliance du Nord, les Etats-Unis étaient directement responsables des massacres, du fait de leur position au sommet de la chaîne de commandement, outre la participation directe de leurs agents. Leurs unités avaient contribué à la reddition de quelques 8 000 Taliban et troupes annexes à Konduz, en échange de promesses d'un traitement décent, promesses aussitôt violées et trahies. Si le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) avait pu un jour détenir des preuves aussi accablantes de l'implication directe de Milosevic dans les massacres de Srebrenica, le procès n'eut pas tant traîné. [C'est, au contraire, au moment où son procès basculait clairement vers le non-lieu faute de preuves – les charges contre l'OTAN et les puissances occidentales demeurant pour leur part bien valides – que Milosevic allait être retrouvé mort dans sa cellule]

L'indifférence totale et unanime à l'égard du massacre de Dasht-e Leili de l'intégralité des sphères liées au pouvoir et aux enjeux du conflit afghan, découle précisément du degré d'implication des forces américano-britanniques, de leur soutien aux tortionnaires et de leur implication directe et physique dans la perpétration comme dans l'organisation des exactions. Pour les Etats-Unis, il est hors de question qu'aucun ressortissant américain puisse jamais être poursuivi pour Crimes de Guerre par quelque instance internationale que ce soit. De fait, les autorités américaines ont coutume de nier ou minimiser systématiquement tout incident ou massacre d'envergure perpétré par leurs troupes ou par leurs clients. [Ainsi plus récemment, de l'occultation des évaluations statistiques – par les équipes les plus réputées en la matière – du nombre de civils tués en Iraq depuis l'agression US/UK : entre 200 000 et 300 000 ; 84% des morts violentes déclarées victimes des forces de la coalition ; 95% d'entre-elles étant dues aux raids aériens et tirs d'artillerie (Cf. <http://www.globalresearch.ca/articles/LAN410A.html>) Dans nos médias chiffres sont remplacés par ceux de l'organisation Iraq Body Count (IBC), repris par G. W. Bush : environ 30 000 (soit dix fois moins), dont une grande majorité donnée pour victimes des attentats et des rebelles. Par « souci de fiabilité », IBC ne tient en compte que les chiffres attestés au moins deux fois dans les médias de langue anglaise (Cf. : <http://www.médialens.org> série d'articles sur Iraq Body Count et articles antérieurs, sur les statistiques parues dans The Lancet). Une question se pose : pourquoi les médias francophones sont-ils sur ce point exactement alignés sur les médias US/UK ?]

En réalité, le Conseil de Sécurité des Nations Unies et Kofi Annan ne tenteront jamais rien à quoi les USA soient strictement opposés. Aucune autorité internationale dotée de pouvoirs d'investigation ou de rétorsion ne saurait s'opposer aux objectifs U.S. Aucune ne sera mise en place pour enquêter et demander justice sur de tels faits. A de rares exceptions près – et sans grande conviction – les plus grandes ONG se dispenseront d'attirer l'attention sur un massacre avalisé par les USA, encore moins les médias et intellectuels « pro-intervention humanitaire », et à fortiori aux Etats-Unis.

On retrouve ici le double langage unanime qui avait caractérisé le traitement médiatique de Pol Pot par rapport au Cambodge et de Suharto par rapport au Timor Oriental – Pol Pot frénétiquement dénoncé comme l'archétype du génocidaire, et Suharto, dont l'agression du Timor donna suite à un épouvantable carnage [plus du tiers de la population timoraise exterminé en quelque 25 ans de massacres, avec le soutien indéfectible des grandes puissances occidentales, Etats-Unis en tête (cf. Noam Chomsky, Responsabilité des Intellectuels, Agone, Marseille 1998)], mais qui n'en demeurerait pas moins « our kind of guy » [il est des nôtres] (selon un représentant de l'administration Clinton) assuré de recevoir une aide constante, et décrit non comme un génocidaire mais comme celui qui avait apporté « la stabilité » à la région (Barbara Crossette, New York Times).

Pour autant, lorsque les troupes vietnamiennes renversèrent le génocidaire Pol Pot, au lieu de les récompenser pour leur « intervention humanitaire », leur pays fut sanctionné pour cette « agression », tandis que Pol Pot [bien que destitué] demeurait devant les Nations Unies le seul représentant légal du Cambodge.

En réalité le degré d'implication du « Parrain » dans tel ou tel massacre, détermine véritablement la manière dont celui-ci sera perçu et évoqué par la communauté internationale. Le schéma général est le suivant :

Principes de base : lorsque pour justifier son intervention « le Parrain » peut espérer tirer parti d'exactions commises, celles imputables au pays cible seront appelées « massacres »

ou « génocide », on en exagèrera les proportions (au cours des 78 jours de bombardement du Kosovo, le Département d'Etat U.S. attribuait successivement 100 000, puis 500 000 victimes aux forces serbes) et l'on pourra dépenser des fortunes en recherches de corps et autres autopsies [nonobstant d'autres priorités humanitaires] (en 1999, pas moins de 26 millions de dollars seront alloués au TPIY par l'administration Clinton pour que ce type de recherches soient menées au Kosovo après les bombardements.

Lorsque des massacres de grande ampleur auront été commis par des clients – comme au Timor Oriental, de 1975 à l'apothéose de 1999, ou comme à Dasht-e Leili en 2001, en collaboration avec l'Alliance du Nord – aucun déblocage de sommes autres que purement symboliques ne sera envisagé par les Etats-Unis ou les Nations Unies à fins d'enquêtes, experts en autopsies, de tribunaux ad hoc et autres frais de justice. Le PHR et Amnesty International eurent beau exiger que les USA et l'ONU placent les sites de Dasht-e Leili sous protection internationale et ordonnent qu'une enquête y soit menée pour Crime de Guerre, leurs exigences restèrent lettre morte et on ne se soucia pas plus de la justice la plus élémentaire que de ces victimes « indignes d'intérêt. »

— Les Nations Unies : dans « Le Convoi de la Mort d'Afghanistan » (26 août 2002) Newsweek rapportait qu'une note interne confidentielle des Nations Unies signalait que, bien que les faits constatés à Dasht-e Leili « justifient largement une enquête en bonne et due forme », l'aspect « politiquement sensible » du dossier posant problème, il sera préférable de remettre toute action à plus tard, « jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant à l'objectif final de la commission d'enquête. » En d'autres termes : Parrain trop directement impliqué, on laisse tomber !

—Les Humanitaires : le PHR a déclaré que « L'examen des corps et une sépulture décente pour leurs restes permettront de mettre au jour la vérité et les coupables, ce qui est essentiel pour la paix et la stabilité à venir en Afghanistan. »

Faux ! Ce type d'argument n'est valable que dans des endroits tels que l'ex-Yougoslavie, où il justifie des poursuites contre les anciens dirigeants du pays – il cesse de l'être dès lors que les coupables sont manifestement « our kinds of guy » [des nôtres], comme en Indonésie ou en Afghanistan. Tandis que le PHR, Amnesty International et, dans une moindre mesure, Human Rights Watch attachèrent quelque importance à Dasht-e Leili, aucune de ces ONG internationales n'était prête à lancer une vaste campagne sur le sujet [comme pour la défense des prisonniers politiques cubains, sensiblement à la même période, et relâchés depuis].

—Les Médias : En juin 2002, lorsque le documentaire de Jamie Doran « Massacre à Mazar » parut en Europe dans sa forme originelle, les médias européens y prêtèrent quelque attention, sans trop insister, mais il n'y fut faite aucune allusion dans les principaux médias U.S. Suite au substantiel article de Newsweek, « Le Convoi de la Mort d'Afghanistan » (26 août 2002), on trouva dans la presse quelques articles sur le sujet, puis tout le monde s'empressa de tourner la page.

Lorsque les Trois de Tipton furent libérés de Guantanamo, en mars 2004, ils livrèrent entre autres révélations, leur expérience personnelle au sujet de ce « convoi de la mort » auquel ils n'avaient survécu qu'in extremis, leurs déclarations furent publiées dans les médias britanniques mais le New York Times prit grand soin d'occulter ce détail en évoquant leur libération (cf. Edward Herman, « The United States as Torture Central » Z Magazine, mai 2004).

—La Gauche belliciste : La gauche belliciste ne montra pas moins de dévouement au service de intérêt d'Etat. Samantha Power, Michael Ignatieff, David Rieff, Aryeh Neier, Christopher Hitchens et Timothy Garton Ash, intarissables s'agissant des massacres perpétrés par les ennemis officiels - en Yougoslavie (Racak, Srebrenica) ou en Iraq (Halabja) - restèrent toujours cois sur ceux perpétrés par les USA et leurs clients dans les mêmes pays (dans la Krajina serbe, au Kosovo sous occupation de l'OTAN, par Indonésie au Timor Oriental (Liquiça 1999), sans parler des « sanctions de destruction massives » imposées à l'Iraq entre 1991 et 2002 [soit plus d'un million de morts en dix ans d'embargo, bilan culturel et économique impossible à évaluer. Comme beaucoup d'autres, ils allaient rester bien plus silencieux encore au sujet des innombrables Crimes de Guerre, violations de la Charte des Nations Unies, du Droit International et des conventions de Genève, et destruction sans précédent du patrimoine historique qui, depuis le début, caractérisent l'invasion/occupation anglo-américaine de l'Iraq]. Il eut été paradoxal qu'ils ne passent pas aussi sous silence le « convoi de la mort » d'Afghanistan.

Une recherche Nexis montre combien de fois apparaît Dasht-e Leili dans les différents articles de ces stars du journalisme de gauche, entre fin novembre 2001 et mars 2004 [date de rédaction du présent article] : Zéro !

—A l'œuvre une fois de plus, la mécanique parfaitement huilée d'un système où le pouvoir détermine quels massacres méritent attention et indignation, imposant de facto à chacun de rester aligné. Les veules alliés qui gardent le silence ; Kofi Annan et l'ONU composant prudemment avec le côté « politiquement sensible » d'un massacre de masse organisé par les USA ; les ONG internationales, deux seulement d'entre-elles réclamant dans un premier temps l'ouverture d'une enquête, mais toutes littéralement unanimes dans leur total immobilisme, et promptes à réorienter leur bienveillance dans le bons sens, celui du pragmatisme et des financements ; les Grands Médias, comme toujours, jugeant indignes d'intérêt les victimes d'exactions proaméricaines et détournant le regard ; la gauche belliciste s'empressant de faire de même.

La source originale de cet article est MichelCollon.info
Copyright © [Edward S. Herman](#), MichelCollon.info, 2006

Articles Par : [Edward S. Herman](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer

la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca